Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.05.11 10:44:15 +02'00'

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q41-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/29-04-2026/Q41

Date de convocation : 16 avril 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. DEVIENNE Marc, Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX Sandrine, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain (à partir de Q11), Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. CATENNE Patrice, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, Mme LECOU Karine, Mme NAVEZ Patricia, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, M. LEFEBVRE Jérôme, Mme DENIZON Violenne, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DISIDER Mélanie, Mme FROMONT Virginie, M. DHAUSSY Brandon, Mme LEFEBVRE Brigitte, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
M. RIQUET Alain : procuration à Mme THUILLEZ Martine (jusque Q10 inclus)

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL – CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL LOCAL COMMUN A LA VILLE DE CAUDRY, A LA CAISSE DES ÉCOLES ET AU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10

Monsieur Jérémy ROUSSEAU, Conseiller Municipal, précise aux membres du Conseil Municipal que l'article L. 251-5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) prévoit qu'un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q41-DE

Toutefois, en application de l'article L. 251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un CST commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements rattachés à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité, du CCAS et de la Caisse des Écoles;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé, au 1er janvier 2026, permettent la création d'un CST commun à savoir :

- Commune = 202 agents,
- CCAS = 16 agents,
- Caisse des Écoles = 1 agent,

Monsieur ROUSSEAU propose la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité, du CCAS et de la Caisse des Écoles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité, du CCAS et de la Caisse des Écoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

07 MAI 2026

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL290426_Q41**
Objet :	**Personnel municipal ? Création d?un Comité Social Territorial local commun à la ville de Caudry, à la caisse des écoles et au CCAS**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215901398-20260429-DEL290426_Q41-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20260429-DEL290426_Q41-DE-1-1_0.xml	text/xml	958 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_290426_Q41.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260429-DEL290426_Q41-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	757.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 mai 2026 à 16h33min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 mai 2026 à 16h44min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 mai 2026 à 16h44min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 mai 2026 à 16h44min32s	Reçu par le MI le 2026-05-07